



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME  
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 10/20240626

**OBJET : Cession d'une parcelle communale rue du Gazomètre  
(ancien accès au passage à niveau)**

**THÉMATIQUE : 3.2. Aliénations.**

**(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le **VINGT-SIX JUIN**, dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOARD, Maire.

**Membres présents :** M. Mmes : DINOARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - LEFEUVRE M-F. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - HUYGHE P. - FOURNET M. - CATTEAU S. - NZEUBA E.- TALANDIER K. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DE MUYNCK A. - DURAND B. - FINAZ P. - FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - Anne LAMBERT. - LAVOISIER E.

**Absent(s) excusé(s) :** Frédéric BACQUET.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme RICARD M. ayant donné procuration à Mme Patricia D'HELLY.  
M. CRAS A. ayant donné procuration à Mme Marie-Françoise LEFEUVRE.  
M. GUILLEMOT C. ayant donné procuration à M. Sébastien LEROUX.  
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme Monique FOURNET.  
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à M. Daniel ARTHUR.  
Mme FRANCOIS F. ayant donné procuration à M. Bruno VAQUEZ.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 27	- Pour : 26
- Présents : 20	- Contre : 0
- Exprimés : 26	- Abstention : 0

Convocation : 20/06/2024

Secrétaire de séance : Laurence LELIEUR.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur et Madame Yasmina et Rachid EL HACHMI en vue de l'acquisition d'un terrain appartenant à la Commune, situé en prolongement de leur parcelle d'habitation, au 17 boulevard Jean Jaurès.

Il s'agit d'un terrain enclavé, non cadastré, pour une surface d'environ 80m<sup>2</sup>, situé rue du Gazomètre, délaissé routier, qui matérialisait auparavant l'accès à un passage à niveau.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce terrain au prix de 3.45 € le m<sup>2</sup> soit 276€ arrondis à 300 € net vendeur, conformément à la valeur vénale du bien arbitrée par le service des Domaines en date du 09 novembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la vente de la parcelle enclavée d'environ 80m<sup>2</sup> située rue du Gazomètre, desservant auparavant un passage à niveau, au profit de Monsieur et Madame Yasmina et Rachid EL HACHMI au prix de 300 € net vendeur,

**DIT** que les frais de bornage seront à la charge des acquéreurs,

**AUTORISE** Le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fait à Villers Bretonneux, le 26 juin 2024

Le secrétaire de séance,

Laurence LELIEUR



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le  
et publication ou notification le 4 JUIL. 2024

Le Maire,

Didier DINOARD



Le Maire,

Didier DINOARD



Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

- 4 JUIL 2024

SLO

ID : 080-218007508-20240626-10\_20240626-DE

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.